

Amendement 001

N° DE PAC - CSPA-ACAN-24KH-1352

À tous les soumissionnaires :

Cet amendement a pour objet de donner effet à ce qui suit :

Questions et réponses :

Question no 1 : Re. la puce de la section Contexte :

« Organiser des rencontres par vidéo avec des utilisateurs experts en technologies d'assistance afin d'identifier les problèmes et de recevoir une rétroaction immédiate. »

L'agence a-t-elle l'intention de modérer les sessions des utilisateurs, ou souhaite-t-elle qu'un expert des fournisseurs les modère, ou devrait-il s'agir de sessions autoguidées où les utilisateurs passent à travers la démarche et partagent des expériences?

Réponse no 1 :

L'EFPC exige que l'EFPC modère les séances d'utilisateurs modérées et que les séances autoguidées n'incluent que l'utilisateur. Dans les deux (2) cas, un enregistrement est requis.

Question no 2 : Re. la puce de la section Contexte :

« Recevoir des vidéos enregistrées avec narration, dans lesquelles des testeurs dotés de technologies d'assistance spécifiques naviguent les produits d'apprentissage du ministère sur la base d'instructions fournies. L'utilisateur de technologie d'assistance choisi se concentrera sur l'accomplissement de la tâche assignée, ce qui lui permettra d'identifier et de rectifier les points problématiques identifiés au cours du processus.

Que signifie « narration » ici, commentaires parlés / écrits de l'utilisateur, ou sous-titres codés et transcriptions?

Réponse no 2 :

« Narration » signifie que les utilisateurs parleront à haute voix de leur expérience au fur et à mesure qu'ils effectueront la tâche. Ils devraient dire ce qu'ils font, comme les touches qu'ils appuient, et décrire tous les points problématiques (barrières) auxquels ils sont confrontés, comme dire pourquoi ils peuvent ou ne peuvent pas faire une partie d'une tâche.

L'enregistrement vidéo final de la session doit être accompagné d'une transcription avec indication du temps qui est également utilisée pour les sous-titres.

Question no 3 : La section Contexte décrit une demande de rencontres vidéo avec les utilisateurs handicapés :

« Organiser des sessions vidéo avec des personnes vivant avec un handicap et utilisant une ou plusieurs technologies adaptatives. »

alors que la section Justification du fournisseur présélectionné mentionne les tests de compatibilité :

« Fournit cinq (5) combinaisons différentes d'utilisateurs de technologies d'adaptation en une seule demande de test de compatibilité ».

Selon les informations sur le site Web de Fable (<https://makeitfable.com/tutorial/compatibility-testing/>), les tests de compatibilité fournissent des commentaires écrits sur les commentaires vidéo.

L'agence recherche-t-elle des tests enregistrés sur vidéo, des tests de compatibilité, ou les deux?

Réponse no 3 :

L'EFPC a besoin de tests de compatibilité et de tests enregistrés sur vidéo.

Question no 4 : Combien d'utilisateurs de technologies d'assistance sont censés participer dans le cadre d'un test de réunion vidéo?

Réponse no 4 :

L'EFPC s'attend à ce qu'au moins un utilisateur de technologie d'assistance participe à un test de réunion vidéo. Dans certains cas, l'EFPC exigera des tests de réunion vidéo distincts pour les utilisateurs de différents types de technologie d'assistance. Par exemple, pour le même produit, nous pourrions avoir une réunion avec un utilisateur de JAWS (lecteur d'écran), une deuxième réunion avec un utilisateur de VoiceOver (lecteur d'écran), une troisième réunion avec un utilisateur de Dragon NaturallySpeaking (navigation alternative) et une quatrième réunion avec un utilisateur de ZoomText (agrandissement).